

LIVRET DE POSITIONNEMENT DES COMPETENCES pour l'accès à la certification des ARM en poste

Étape 1

J'ai un entretien avec mon responsable, formalisé dans le livret de positionnement.

Étape 2

Mon responsable transmet mon livret de positionnement au CFARM.

Étape 3

Je reçois une convocation au jury d'évaluation par le CFARM.

Étape 4

Je suis évalué sur mon lieu de travail (jury en double écoute et entretien).

Étape 5

Je suis admis ou non admis au diplôme.